



# Projet Écoles professionnelles 2020 : Phase de conception

## Consultation

### Contenu

|          |                                                                   |           |
|----------|-------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>Situation initiale .....</b>                                   | <b>2</b>  |
| <b>2</b> | <b>Phase d'analyse .....</b>                                      | <b>2</b>  |
| <b>3</b> | <b>Phase de conception .....</b>                                  | <b>3</b>  |
| 3.1      | Conditions-cadres .....                                           | 4         |
| 3.2      | Documents intégrés .....                                          | 4         |
| <b>4</b> | <b>Aperçu des écoles professionnelles concernées : .....</b>      | <b>5</b>  |
| <b>5</b> | <b>Objectifs réalisés du projet.....</b>                          | <b>5</b>  |
| 5.1      | Qualité de la formation .....                                     | 5         |
| 5.2      | Impact du projet.....                                             | 5         |
|          | Professions santé-social .....                                    | 5         |
|          | Informatique et médiamatique .....                                | 5         |
|          | Employé-e de commerce et gestionnaire du commerce de détail ..... | 6         |
|          | Poursuite de la concentration des métiers MEM.....                | 6         |
|          | Concentration des métiers de l'électricité.....                   | 6         |
|          | Répartition des métiers gastronomie-hôtellerie .....              | 7         |
|          | Classes parallèles à l'exemple de métier de fleuriste .....       | 7         |
|          | Autres métiers .....                                              | 7         |
| 5.3      | Provenance des élèves.....                                        | 7         |
| 5.4      | Profil de l'école .....                                           | 8         |
| 5.5      | Francophonie et bilinguisme .....                                 | 8         |
| 5.6      | Exploitation des locaux disponibles .....                         | 8         |
| 5.7      | Apprenti-e-s et entreprises formatrices.....                      | 8         |
| 5.8      | Coûts et avantages .....                                          | 9         |
| <b>6</b> | <b>Questionnaire sur prendre position .....</b>                   | <b>10</b> |



## **1 Situation initiale**

La répartition actuelle des professions entre les écoles professionnelles du canton de Berne est le résultat d'un processus historique et n'est pas transparente pour les écoles. Chaque année, les effectifs de classe et les programmes d'enseignement donnent lieu à des conflits, notamment dans les professions artisanales et industrielles qui disposent de plusieurs sites. Certains groupes spécialisés sont trop petits pour pouvoir répondre aux défis de demain liés aux réformes des métiers. La flexibilité des écoles et de l'organisation des écoles professionnelles au sein de l'OMP est fortement restreinte.

A cela s'ajoute que certaines professions et certaines écoles professionnelles, notamment à Berne, connaissent une forte croissance. D'ici à 2030, le nombre d'apprentis et apprenties augmentera aussi significativement. Les grands établissements tels que la BFF Bern, la WKS Bern et la gibb présentent déjà un taux de fréquentation très élevé alors que d'autres écoles professionnelles régionales ont perdu une partie importante de leurs professions et de leurs élèves.

Pour certaines professions importantes, des modifications importantes des ordonnances de formation qui exigent une organisation optimale sont prévues. Sont notamment concernées la profession d'employé-e de commerce, les professions du commerce de détail et les professions MEM (machines, équipements électriques et métaux).

Les écoles professionnelles bernoises sont des établissements partiellement autonomes avec peu d'incitation externe, resp. systémique à collaborer. L'évolution du monde du travail, la croissance de la population et la révolution numérique exigeront et rendront possible une collaboration plus étroite. Le monde politique revendiquera également un renforcement de la collaboration entre les écoles (motion Hebeisen M187 2017).

Le bilinguisme du canton de Berne est trop peu exploité, notamment dans le Jura bernois et dans les régions de Bienne et du Seeland.

C'est principalement pour les raisons qui précèdent que le projet Écoles professionnelles 2020 a vu le jour.

## **2 Phase d'analyse**

Le projet Écoles professionnelles 2020 a été lancé en janvier 2019 avec un avant-projet. La phase de projet I (analyse) a suivi en juin 2019, laquelle comprenait cinq ateliers entre l'OMP et les directions d'école ainsi qu'un échange avec la directrice de l'instruction publique et de la culture, Christine Häslér. Les workshops ont abouti :

1. au développement de critères objectifs pour la répartition des professions
2. au développement d'une variante technique
3. à différents modèles d'organisation et de coopération
4. à un premier résultat d'une variante technique servant de base pour la répartition et à la possibilité de simuler facilement d'autres variantes.

Ces quatre principaux aboutissements ont été présentés aux directions d'école lors du cinquième atelier. Ces dernières ont alors été chargées de discuter avec leur conseil d'école, sur la base de ces résultats, de la suite à donner au projet et de remettre à l'OMP une prise de position. La plupart des écoles se sont exprimées en faveur d'une poursuite globale du projet. Les groupes d'intérêts des PME bernoises, du Conseil pour la formation professionnelle et des représentants et représentantes des régions soutiennent également la poursuite du projet.

Les retours concernant les résultats de la phase I (analyse) ont clairement montré que la plus-value du projet Écoles professionnelles 2020 devait être davantage mise en valeur. Elle peut être résumée ainsi :

Les écoles professionnelles du canton de Berne doivent être en mesure, tant sur le plan de la pédagogie que des disciplines, de relever les défis majeurs, à savoir :



- l'évolution fondamentale du marché du travail,
- la révolution numérique
- les exigences croissantes à apprendre en permanence
- l'individualisation et la flexibilisation des contenus d'apprentissage et
- l'évolution démographique

À ces fins, les professions doivent être réparties de façon optimale entre les écoles professionnelles et la coopération entre celles-ci doit être renforcée. Des domaines professionnels comprenant des groupes spécialisés suffisamment grands (domaines de compétences) doivent être formés, les écoles être équipées d'une infrastructure technique et numérique moderne, tout en préservant les ressources ; les locaux scolaires disponibles en ville et dans les régions doivent être utilisés de manière optimale. L'organisation des écoles professionnelles doit aussi tenir compte de l'évolution des métiers pour économiser afin que ces prochaines années, l'augmentation des coûts attendue à cause d'une augmentation sensible des apprenants puisse être au moins partiellement compensée. De nombreuses écoles professionnelles, les entreprises formatrices et les organisations du monde du travail profiteraient alors de ces mesures préventives. Le système doit être flexible, souple et efficace pour satisfaire aux exigences futures et promouvoir la coopération au niveau des écoles professionnelles.

Pour ce faire, les objectifs intermédiaires suivants doivent être atteints :

1. Trouver une solution pour la répartition des 15 métiers qui disposent de trop de sites scolaires dans le canton de Berne.
2. Élaborer une solution pour la répartition des métiers d'agent-e d'exploitation et d'assistant-e dentaire.
3. Trouver une solution pour la répartition régionale des métiers d'assistant-e socioéducatif/ve CFC (orientation accompagnement des enfants).
4. Réduire le nombre de sites des formations Commerce de détail / employé-e-s de commerce pour mettre en pratique les nouvelles ordonnances sur la formation.
5. Pour les métiers de l'informatique/médiamatique, il faut trouver une solution qui témoigne de la réunion des métiers dans une même OrTra et, simultanément, du développement en symbiose avec ce domaine professionnel ; une solution qui tienne compte du projet Informatique 4.0 et inclut les compétences créatives de l'École professionnelle des Arts Visuels Berne et Bienne.
6. Examiner la répartition des maturités professionnelles (MP) conformément aux objectifs intermédiaires du projet Écoles professionnelles 2020 et l'adapter en conséquence.
7. Pour les métiers disposant de plusieurs sites, présenter par région des modèles d'organisation prévoyant une coopération renforcée sur le plan technique ou organisationnel.
8. Aboutir à une solution globale qui renforce le bilinguisme.
9. Présenter les répercussions financières de la réalisation du projet.

### **3 Phase de conception**

Une approche coopérative impliquant activement les directions d'école et d'autres groupes d'intérêts a été poursuivie durant la phase de conception. La première partie de la phase de conception comprenait la réalisation d'interviews avec les organisations du monde du travail. Ceux-ci comprenaient aussi l'estimation des ressources professionnelles des écoles et leur vision de l'évolution professionnelle. Par la suite, des variantes qui ont été présentées en détail au comité de pilotage ont été élaborées par les quatre sous-projets des Régions sur la base des résultats intermédiaires. L'organisation du projet se trouve sous <https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/berufsbildung/berufsfachschulen/ProjektBFS2020.html>.

### **3.1 Conditions-cadres**

La proposition élaborée par les régions doit remplir les conditions générales suivantes :

- Préciser le profil de la région ;
- Élaborer des profils de compétences clairs par Région pour les écoles ;
- Promouvoir la collaboration dans les Régions ou avec des écoles partenaires (p. ex. au sein d'un même métier) ;
- Maintenir à +/-5 % l'évolution du nombre d'apprenti-e-s par région (et non par école) ;
- Identifier les professions pour lesquelles l'infrastructure joue un rôle clé ;
- Tenir compte de l'infrastructure et des locaux disponibles lors de la répartition ;
- Élaborer des scénarios d'avenir par profession ;
- Présenter l'impact de la solution prévue pour la Région ;
- Autres conséquences de la solution planifiée pour la Région
- Tenir compte de questions spécifiques / pédagogiques qui concernent partiellement des écoles dans plusieurs Régions
- Faire des propositions pour des modèles de coopération future

### **3.2 Documents intégrés**

Les données reçues

- de la préparation des données de la phase d'analyse
- des consultations préalables des PME bernoises, du Conseil pour la formation professionnelle et des entretiens avec les représentants des Régions
- des ateliers avec les directrices et les directeurs des écoles professionnelles
- des entretiens enregistrés avec les organisations du monde du travail (OrTras)
- des multiples séances de négociation des quatre sous-projets régionaux et
- des propositions écrites des membres du comité pilote

depuis le début du projet, ont été intégrées dans les documents à l'att. du comité pilote. Les explications figurant dans le tableau pour les destinataires sont les arguments principaux pour chaque proposition du comité pilote pour la consultation.

D'autres informations sur le projet sous [Écoles professionnelles 2020 \(formation professionnelle\) Direction de l'instruction publique et de la culture - canton de Berne.](#)

#### 4 Aperçu des écoles professionnelles concernées :

|                                    |                                                                                    |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Région Thoune-Oberland bernois     | Centre de formation professionnelle IDM                                            |
|                                    | Centre de formation Interlaken bzi                                                 |
| Région Bienne-Seeland-Jura bernois | Centre de formation professionnelle Biel-Bienne CFP                                |
|                                    | Bildung Formation Biel-Bienne BFB                                                  |
|                                    | Centre de formation professionnelle et formation continue BWZ Lyss                 |
| Région Berne-Mittelland            | gibb école professionnelle Bern                                                    |
|                                    | BFF compétence formation Bern                                                      |
|                                    | Ecole d'Arts Visuels Berne et Bienne SfG BB                                        |
|                                    | Ecole professionnelle et spécialisée pour formation d'assistant-e médical-e be-med |
| Région Emmental-Haute-Argovie      | Ecole professionnelle Langenthal bfsI                                              |
|                                    | Centre de formation Emme bzemme                                                    |

#### 5 Objectifs réalisés du projet

##### 5.1 Qualité de la formation

La proposition du comité de pilotage pour la consultation met l'accent sur une solution adaptée à l'ensemble du canton et sur la qualité de la formation.

Par exemple, le principe d'avoir au moins deux classes parallèles sur chaque site scolaire offre l'avantage qu'au moins deux enseignant-e-s qui se complètent à temps complet et à temps partiel collaboreront, assureront un remplacement et s'informeront mutuellement sur place.

La nouvelle répartition attache beaucoup d'importance à ce que les formations de 3 ans et de 4 ans soient dans la même école pour augmenter la perméabilité et que les apprenti-e-s puissent passer d'un cycle à l'autre sans obstacle, et aussi que les entreprises puissent être conseillées d'un seul tenant.

En outre, le comité de pilotage a mis en exergue l'importance du bilinguisme, particulièrement pour les apprenti-e-s les plus performant-e-s.

##### 5.2 Impact du projet

L'impact de la mise en oeuvre du projet est présenté ci-après, surtout avec des exemples de solutions **et à partir de la page 10 - 16 pour tous les métiers dans le tableau pour les réponses à la consultation.**

##### Professions santé-social

Le métier assistant socio -éducatif/assistante socio-éducative enfants est dispensé actuellement depuis un site central à la BFF et sera dispensé également dans trois autres sites scolaires dans les Régions. Au moment d'ouvrir des sites supplémentaires, il faudra veiller à ce que le métier d'assistant-e en soins et santé communautaire soit enseigné de façon que les synergies soient utilisées conjointement avec le métier Aide en soins et accompagnement AFP. L'école pilote cantonale sera la BFF Bern.

##### Informatique et médiamatique

Les métiers d'informaticien-ne et médiamaticien-n'ont été discutés conjointement dans le Projet Écoles professionnelles 2020. Ils sont sous la responsabilité de la même OrTra et sont dispensés sous forme



modulaire. Ces métiers occupent une position-clé dans le projet global, car ils sont considérés comme des métiers d'avenir par toutes les écoles professionnelles. Avec la centralisation du métier informaticien-ne CFC à la gibb, une haute qualité de formation peut être atteinte alors qu'une régionalisation sur quatre sites scolaires et même plus selon la variante technique, il faudrait compter avec une perte de qualité selon l'OrTra et l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle. Le médiamaticien, la médiamaticienne sont des généralistes multimédias et travaillent à l'intersection entre design et conception, informatique, marketing et communication. Leurs domaines de compétences sont : création et retouche d'images, film, musique, textes et documents sonores et développement de projets multimédia. C'est pourquoi les trois écoles mentionnées ci-après ont remis un concept que le comité de pilotage a suivi.

L'École des Arts Visuels BB reprend du site de formation CFP Bienne les modules actuels d'arts appliqués des médiamaticien-ne-s. Ceci aussi dans le but d'éviter des doublons infrastructurels. Bienne reste l'école pilote pour la médiamatique et reprend la formation TIC de trois ans. La gibb reste l'école pilote pour l'informatique. Ces trois écoles professionnelles posent ainsi les jalons pour une formation TIC/médiamatique de haute qualité dans le canton de Berne, avec maturité professionnelle intégrée. Les grilles horaires de la médiamatique seront établies en commun par le CFP et l'École des Arts Visuels BB afin que certains modules puissent être suivis à l'École d'Arts Appliqués. Il sera aussi tenu compte des besoins de la maturité professionnelle.

### **Employé-e de commerce et gestionnaire du commerce de détail**

Ces deux métiers doivent être enseignés sur moins de sites scolaires, mais dans les quatre Régions. La réforme nationale de la formation commerciale (EC et gestion du commerce de détail) qui entrera en vigueur en 2023, apporte diverses matières optionnelles et de grands changements dans les contenus et dans la transmission des savoirs. De plus, la réforme va entraîner une réduction des classes parce que la subdivision en profils B et E est supprimée pour les employé-e-s de commerce. Le nombre d'apprenti-e-s gestionnaires de détail est en régression depuis 2011. Dans les sous-projets, des solutions régionales ont été élaborées pour les deux métiers avec une concentration des sites ainsi que des modèles de coopération renforcés. Un modèle régional d'écoles pilotes est en phase d'élaboration. Les sites scolaires externes (Meiringen, Gstaad et Langnau) doivent être examinés ; chacun d'eux a une classe par cycle de formation ce qui sur le plan organisationnel s'avère peu efficace selon la nouvelle ordonnance sur la formation pas.

### **Poursuite de la concentration des métiers MEM**

Comme le nombre d'apprenti-e-s est en régression depuis quelques années, un des sites scolaires pour les métiers polymécanicien-ne CFC et d'automaticien-ne CFC sera supprimé. L'école professionnelle Interlaken (BZI) remet ces deux métiers à l'IDM à Thoun et le profil des deux écoles s'en trouve renforcé.

Les coûts de coordination sont réduits pour les fournisseurs de cours interentreprises. Les écoles auront plus d'enseignant-e-s et l'infrastructure spécifique à la profession sera concentrée. Ce modèle demande aussi que le nouveau modèle de formation que l'organe responsable a proposé pour ces métiers soit appliqué.

### **Concentration des métiers de l'électricité**

La branche des métiers de l'électricité ne connaît pas de formation AFP de deux ans. L'enseignement des deux métiers installateur-électricien (4 ans) et monteur-électricien CFC (3 ans) est dispensé séparément. Passer du cycle d'apprentissage de 3 ans à celui de 4 ans et vice-versa est fréquent à tout moment de l'apprentissage, cette perméabilité est judicieuse et souhaitée. Tout parle donc en faveur pour d'éventuels transferts d'un métier à l'autre sur le même site scolaire. Dans le cadre du projet, l'apprentissage de 3 ans de monteur-électricien CFC a été traité de manière à ce que le processus entre AFP et CFC des mêmes champs professionnels soit analogue à celui de l'apprentissage de 4 ans d'installateur-électricien. Les deux métiers vont être concentrés sur trois sites scolaires. L'enseignement sera dispensé à l'école professionnelle d'Interlaken (bzi), à l'école professionnelle de Berthoud (bzemme) et au centre de formation professionnelle Bienne (CFP). La gibb Bern se sépare ainsi des métiers de la branche électricité.



Il y aura ainsi moins de classes de monteurs-électriciens CFC sur ces sites qui sont actuellement en sous-effectifs. La perméabilité d'un apprentissage de trois ans à un apprentissage de quatre ans sera ainsi assurée sans que les apprenti-e-s aient à changer d'école. Les écoles auront aussi plus d'enseignant-e-s à disposition et l'infrastructure spécifique à la profession sera garantie si bien que les écoles pourront accueillir plus d'apprenants comme on s'y attend actuellement. Avec la réduction de sites scolaires, les coûts de coordination seront réduits pour les fournisseurs de cours interentreprises. Les zones provenance des trois écoles restantes seront nouvellement fixées. Le développement s'inscrit dans la logique de la répartition des polymécaniciens et polymécaniciennes CFC qui ont été transférés du site central en différents emplacements de la Région il y a quelques années déjà. La position du CFP qui avait perdu quelques métiers ces dernières années avec les mutations structurelles est renforcée grâce à cette concentration des métiers d'installation électrique. En outre, Bienne a fait de gros efforts ces dernières années pour développer les métiers d'installations électriques et la collaboration avec les entreprises formatrices.

### **Répartition des métiers gastronomie-hôtellerie**

Se fixer sur trois sites au lieu de quatre pour la profession de cuisinier/ère serait idéal. La variante discutée dans les sous-projets de transférer la formation des cuisiniers et cuisinières CFC de la gibb aux trois centres de formation BZI, bzemme et CFP a fait des remous. L'OrTra et des entreprises comme l'Hôpital de l'Île ainsi que diverses personnes impliquées ont rejeté avec véhémence cette démarche et l'ont justifiée.

Selon la variante technique, le CFP était en bas du classement. Après avoir pesé le pour et le contre, le comité de pilotage a proposé le maintien des quatre sites avec cours interentreprises intégrés. Ceci malgré une efficacité non optimale. Le métier bilingue reste ainsi à Biel-Bienne. L'Office des immeubles et des constructions procède actuellement à d'autres éclaircissements sur l'objet loué au Centre GGZ et des pourparlers sont en cours pour le montant du loyer.

Alors que l'enseignement du métier de spécialiste en restauration ne sera plus dispensé que sur deux sites (gibb et bzi), les parties impliquées du projet sont d'accord qu'il faut attendre avant de prendre une décision pour le métier de spécialiste en hôtellerie à cause des répercussions que le virus corona a eu sur la profession et aussi l'application imminente de la nouvelle ordonnance sur la formation avec la fusion 'spécialiste en hôtellerie' et 'gestionnaire en intendance' comme nouveau métier. L'objectif est de renforcer le profil du Centre de formation Interlaken dans les branches gastronomie et hôtellerie. En outre, si la demande est là, l'enseignement du nouveau métier 'assistant/assistante hôtellerie intendance' CFC sera dispensé à la BFF qui offre déjà aujourd'hui la formation 'gestionnaire en intendance'. L'accessibilité serait ainsi assurée dans le canton.

### **Classes parallèles à l'exemple de métier de fleuriste**

Le principe de deux classes parallèles par site scolaire est rempli dans le métier de fleuriste CFC.

Un des deux sites scolaires actuels pour la formation de fleuriste va être fermé. L'OrTra dispense désormais les cours interentreprises à l'IDM à Spiez. À Spiez l'enseignement continuera à être bilingue et les expériences faites par les écoles en matière de mobilité et d'échange d'élèves seront mises à profit. Le profil de l'IDM va être renforcé dans le domaine « mode et créativité » avec l'attribution des fleuristes à son centre de formation professionnelle.

### **Autres métiers**

Les commentaires pour d'autres métiers figurent dans les tableaux ci-dessous, pages 10 - 16 au questionnaire sur prendre position du / de la destinataire.

## **5.3 Provenance des élèves**

Pour les métiers dont le nombre de sites scolaires a sensiblement diminué et où l'enseignement est dispensé dans plusieurs écoles, il faut fixer les zones de provenance de chaque école. La zone de provenance doit aussi être fixée pour les métiers qui seront régionalisés.





## **5.4 Profil de l'école**

Le profil des écoles sera renforcé à la réalisation de ces propositions. Par exemple, le BWZ Lyss cède ses apprenti-e-s EC au CFP Bienne et se spécialise dans le secteur professionnel 'santé et social'. Ou encore, le centre de formation Interlaken abandonne les métiers techniques et se focalise sur la branche hôtellerie – gastronomie' et 'santé-social. Le bzemme renforce son profil avec 'construction et jardin' et cède la direction de l'EC à l'école professionnelle de Langenthal. Ces renforcements de profil ont été élaborés en grande partie par les sous-projets régionaux.

La gibb reste l'école pilote pour les cuisiniers et les informaticiens ; son impact sera renforcé dans le domaine de la mobilité avec la proposition en consultation sur la reprise des apprenti-e-s mécaniciens de maintenance automobile CFC du CFP.

## **5.5 Francophonie et bilinguisme**

La situation particulière de la Région Bienne-Seeland-Jura a été prise en compte dans la proposition en consultation. Dans le sous-projet régional, les propositions qui visent à renforcer les profils des écoles et à promouvoir le bilinguisme ont été élaborées. Dans ce contexte, il faut bien considérer que dans le canton de Berne, d'une part les offres bilingues sont à disposition de tous les apprenti-e-s, mais facultative et d'autre part, que la formation professionnelle initiale doit être à disposition des apprenti-e-s en français ou en allemand. Grâce au projet, la coopération des écoles dans la Région s'est intensifiée et doit être poursuivie. A cause de la forte régression du nombre d' apprenti-e-s pour le métier de boulanger/ère – pâtissier/ère – confiseur/se, le site scolaire de Bienne doit être fermé, par contre d'autres métiers très appréciés en bilinguisme dans la Région de Bienne seront maintenus :

- L'EC est transférée de Lyss à Bienne avec l'extension de classes bilingues
- Coiffeurs/coiffeuses restent à Bienne avec enseignement bilingue
- Cuisiniers/cuisinières restent à Bienne, l'offre bilingue est maintenue
- Assistants/assistantes socio-éducatifs/ves viennes à Lyss avec le mandat d'avoir une classe bilingue
- Il est en outre prévu de faire revenir les médiamaticiens/nes francophones à Bienne. Leur formation se fait actuellement hors du canton.
- La classe francophone des mécaniciens et mécaniciennes en maintenance d'automobiles CFC avec formation de trois ans reste au CFP.

Conformément à la stratégie du Conseil-exécutif, les offres bilingues doivent être promues dans tout le canton. L'accent est mis sur les apprenti-e-s qui ont de bons résultats et qui décident de profiter de cette offre supplémentaire.

## **5.6 Exploitation des locaux disponibles**

Selon les récentes enquêtes statistiques, les locaux des écoles du canton Berne sont pleinement utilisés : malgré une régression importante du nombre d'apprenants depuis des années, avec moins de classes dans la formation initiale, le nombre de certificats de maturité professionnelle avec des cours hebdomadaires supplémentaires, et par conséquent un besoin additionnel en locaux, a doublé. Sans les transferts proposés dans la consultation, il faut s'attendre à une pénurie de locaux dans la région de Berne. Avec la proposition de transférer certaines formations professionnelles dispensées actuellement en ville de Berne vers des écoles de la Région aisément accessibles avec les transports publics, une réserve en locaux à la BFF et à la gibb sera ainsi créée pour des champs professionnels en expansion : santé, social et informatique, et pour de nouveaux métiers qui sont souvent enseignés tout d'abord à Berne.

## **5.7 Apprenti-e-s et entreprises formatrices**

Pour quelques apprenti-e-s, une concentration des sites scolaires implique un trajet plus long pour aller à l'école. Avec la régionalisation des grands métiers, ce chemin sera raccourci pour beaucoup d'entre eux.





Dans le canton de Berne, le temps jugé acceptable pour aller à l'école est d'une heure et demie. Dans certains cas justifiés, une dérogation peut être accordée pour le lieu d'école. Le lieu d'implantation de l'entreprise formatrice et non le lieu de résidence de l'apprenti-e est déterminant pour son affectation à une école de formation professionnelle. Comme il y a peu de métiers avec une demi-journée d'école où l'apprenti-e va à l'école le matin et l'après-midi au travail ou vice-versa, le lieu de l'école est donc secondaire tant qu'il est acceptable. Pour ce qui est du choix professionnel des jeunes, le temps du trajet pour aller à l'école est secondaire puisque l'enseignement scolaire a lieu un jour ou deux jours par semaine et 38 semaines/an. Le canton de Berne est si bien desservi par les transports publics que pratiquement tous les sites scolaires sont accessibles avec un temps de déplacement acceptable pour la majorité des apprenti-e-s.

Le cas échéant, les trajets scolaires plus longs sont compensés par une meilleure utilisation des offres de cours facultatifs et de rattrapage ainsi que par une infrastructure technique de haute qualité et une flexibilité accrue puisqu'il y a plus d'enseignants sur un même site scolaire. Néanmoins, il faut partir du principe que certaines entreprises formatrices ont des contacts intensifs avec les écoles depuis de longues années et qu'elles regretteront le changement de site scolaire de leurs apprenti-e-s.

## **5.8 Coûts et avantages**

Avec la réalisation du projet, les collèges d'enseignant-e-s seront plus grands, d'où une flexibilité accrue dans la planification des grilles horaires ainsi que dans le développement de l'enseignement et des écoles. Avec la concentration des infrastructures spécifiques à un métier, les investissements seront plus ciblés et adaptés aux exigences permanentes, ce qui permettra des adaptations rapides. Il en résulte que non seulement les moyens seront mieux utilisés, mais que la qualité de l'enseignement sera assurée à long terme et que l'infrastructure sera adaptée aux besoins du moment. Si une grande partie de la proposition de la consultation se réalise, il sera possible d'économiser quelque 3 millions de francs en 3 ou 4 ans parce qu'entre autres, des classes seront regroupées. Et les coûts supplémentaires qui incombent à cause d'une augmentation des apprenti-e-s seront au moins partiellement compensés.

Comme les locaux seront mieux utilisés, la croissance attendue du nombre d'élèves pourra être assimilée. Les écoles régionales seront renforcées et seront dans une meilleure position pour planifier à long terme. En outre elles seront aidées avec la diminution du nombre de métiers prévue avec les réformes d'ordonnances sur la formation.

Les coûts pour les mesures de construction ne peuvent pas être déterminés pour l'instant : il s'agit surtout de coûts de démantèlement de locaux et peu d'investissements dans du nouveau, ils peuvent être maîtrisés dans le cadre de l'entretien normal. Les coûts pour les mesures en personnel ne pourront être estimés que quand les décisions sur la répartition des métiers auront été prises et que des solutions auront été trouvées pour les enseignant-e-s concerné-e-s. Il faut compter avec des indemnités individuelles à cause de la restructuration. Avec l'augmentation d'apprenants dans les branches « sport et enseignement de culture générale » il faut compter avec plus d'emplois. En outre le nombre d'enseignant-e-s qui sont sur le point de partir à la retraite est très élevé si bien que les changements pourront être absorbés par une fluctuation naturelle. Les expériences faites dans le canton de Zurich avec un projet analogue ont montré qu'avec un bon encadrement des concernés, une solution pratique et à moindre coût, comme un dédommagement pour le trajet supplémentaire, a toujours été trouvée.

La concentration des sites scolaires permet aussi à certaines OrTras d'effectuer des procédures de qualification avec moins de groupes d'examen et de faire ainsi des économies.



## 6 Questionnaire sur prendre position

Expéditeur (nom ou libellé de l'organisation) :

Envoyez votre prise de position sur le projet « Écoles professionnelles 2020 » jusqu'au 25 novembre 2021 par e-mail à [abs.mba@be.ch](mailto:abs.mba@be.ch). Merci d'avance.

Veuillez utiliser les tableaux pour vos remarques, si possible sous forme électronique et sous format Word.

| Thème / métier                                                        | Proposition direction du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Motif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Prise de position du/de la destinataire |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Assistant socio-éducatif CFC / assistante socio-éducative CFC enfants | <p>Cette formation est actuellement prodiguée sur un seul site (BFF Bern) ; elle doit être répartie entre les quatre régions avec sur chaque site au moins deux classes parallèles.</p> <p>Nouveaux sites scolaires<br/>BWZ Lyss, bzi, bfsi</p>                                                                                     | <p>Dans ce secteur déjà grand, il faut s'attendre à une forte expansion du nombre d'apprenti-e-s. L'enseignement doit donc être prodigué dans les quatre Régions sur les sites où la profession d'assistant-e en soins et santé communautaire CFC est présente. L'enseignement est bilingue au BWZ Lyss, un point très important dans cette profession de prestations de service.</p> <p>Avoir au moins deux classes parallèles sur chaque site scolaire garantit une haute qualité de formation (formation de l'équipe d'enseignant-e-s, utilisation des synergies, remplacements, et pas seulement des taux d'occupation minimaux, etc.). Ce principe est appliqué à tous les métiers.</p> |                                         |
| Informaticien-ne CFC<br>et médiamaticien-ne CFC                       | <p>La direction du projet propose de reprendre le concept «ICT und Gestaltung Kanton Bern» qui a été déposé par les écoles professionnelles gibb, SfG/Ecole des arts visuels BB et CFP :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Enseignement de la formation de quatre ans informaticien-ne CFC uniquement à la gibb</li></ul> | <p>Les écoles professionnelles gibb, SfG/Ecole des arts visuels BB et CFP Bienne ont élaboré conjointement le concept «TIC/médiamatique et arts appliqués canton de Berne» : elles proposent une solution pour les métiers d'informaticien-ne et de médiamaticien-ne CFC. Sur la base de ce concept, l'École des arts visuels BB est incluse dans la nouvelle</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                         |



|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                          | <ul style="list-style-type: none"><li>- Enseignement de certains modules de la profession de médiamaticien-ne non plus au CFP (Bienne), mais à l'École des Arts Visuels BB</li><li>- Deux classes (par cycle) de l'apprentissage de trois d'opérateur-trice en informatique CFC seraient transférées de la gibb au CFP.</li></ul> | <p>répartition avec intégration du nouveau module «Design et arts appliqués». En contrepartie, les 3 classes parallèles par cycle annuel d'opérateur-trice en informatique sont attribuées au CFP. La gibb reste école pilote pour l'informatique, la CFP pour la médiamatique.</p> <p>Par rapport à une régionalisation complète, ce modèle de coopération permet d'offrir une haute qualité de formation : les apprenti-e-s de la médiamatique profitent des compétences créatives et de l'équipement de l'École des arts visuels (matériel photographique, films, musique, documents sonores) et de la diversification dans l'informatique au CFP.</p> <p>Il en découle une grande dynamique dans le développement professionnel dans le domaine informatique / numérisation. Le nouveau métier «Digital Business» (à l'intersection avec l'EC) doit être attribué dès le début aux régions pour qu'à long terme, les métiers TIC soient bien présents dans chaque région.</p> |  |
| Assistant-e dentaire CFC | Selon l'OrTra, tous les sous-projets ainsi que le comité de pilotage, il est renoncé à un deuxième site scolaire. Statu quo : maintenir un seul site à la be-med à Berne.                                                                                                                                                         | Les entretiens avec les représentants de la branche ont montré qu'une régionalisation de la profession nécessiterait des investissements de grande ampleur dans l'infrastructure et que la qualité de la formation ne serait pas optimale. A la be-med, les infrastructures et la qualité de l'enseignement sont de grande qualité. De plus des synergies avec des métiers apparentés peuvent être mises à profit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |



|                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Agent-e d'exploitation CFC                                                    | Désormais, ce métier serait aussi prodigué au bzemme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Le métier doit être enseigné non seulement à l'IDM, mais aussi au bzemme au lieu de la gibb. Le profil du bzemme sera ainsi renforcé dans le domaine « Construction et jardin ». Les parties prenantes au projet sont d'accord.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
| Employé-e de commerce CFC (EC) et Gestionnaire du commerce de détail CFC (CD) | <p>Ces deux métiers doivent continuer à être enseignés dans les quatre Régions. Les Régions développent des modèles d'écoles pilotes et discutent d'éventuels transferts de classes et de fermeture de sites scolaires. Dans ses demandes concrètes de transfert, la direction du projet suivra les requêtes régionales :</p> <p>Thoune / Oberland bernois : école pilote WST (Ecole de commerce Thoune), EC au BZI reste. Pas de changement pour le CD.</p> <p>Haute-Argovie / Emmental: Ecole pilote bfsi pour EC et CD. EC reste à Langenthal et Berthoud. CD est maintenant à Langenthal</p> <p>Berne / Mittelland: pas de changement</p> <p>Bienne / Seeland / Jura Bernois : à Lyss fermeture de l'EC, les classes sont transférées à la BFB à Bienne. Encouragement du bilinguisme.</p> | <p>Il a été tenu compte du souhait de maintenir la formation EC et du commerce de détail dans toutes les Régions. Les offres bilingues sont ainsi maintenues, resp. élargies. Une réduction des sites scolaires est prévue dans les Régions ce qui correspond aux objectifs du projet (min. 2 classes parallèles /cycle scolaire).</p> <p>En outre, indépendamment du projet Ecoles professionnelles 2020, il faut garantir pour l'application imminente de la nouvelle ordonnance de la formation EC et CD, une structure de quantités suffisante pour que tous les apprenti-e-s puissent choisir parmi les matières à option prescrites.</p> <p>Les Régions ont élaboré les transferts et désigné les écoles pilotes et ont tenu compte du renforcement des profils. Par ex. les classes de menuisiers ont été attribuées au Bzemme à Langnau, en contrepartie les classes du commerce de détail ont été attribuées à la bfsi Langenthal.</p> |  |



|                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Cuisinière / cuisinier CFC                                      | <p>Statu quo : maintien des quatre sites scolaires et d'un centre CIE dans chaque région.</p> <p>Des négociations doivent être entreprises pour les loyers des locaux à Berne.</p>                                             | <p>Pour conserver la formation bilingue, des discussions ont eu lieu pour fermer le site de la gibb et maintenir le site CFP Bienne. Pour des raisons d'infrastructures et de coûts, cette option a été rejetée. A l'unanimité et avec l'accord de l'OrTra, des sous-projets et du comité de pilotage, la direction du projet demande de maintenir les quatre sites scolaires. L'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne va entreprendre des négociations avec l'exploitant du centre GGZ à Berne en ce qui concerne le loyer pour l'utilisation de l'infrastructure GGZ. Si le nombre d'apprenti-e-s continue à baisser et que des investissements importants s'avèraient nécessaires, l'emplacement de ce site scolaire devrait alors être réexaminé.</p> <p>Cette décision permettra aussi de répondre au souhait de la région Biel / Bienne de ne pas affaiblir l'offre de formation des cuisinières et cuisiniers CFC francophones, grâce au maintien de l'offre en allemand.</p> |  |
| Installateur/-électricien CFC / installatrice-électricienne CFC | <p>Fermeture du site de la gibb et répartition des classes, ainsi que les monteurs-électriciens CFC (formation 3 ans) dans les régions. L'école pilote est le bzemme, qui renforce ainsi son profil construction / jardin.</p> | <p>Les apprenti-e-s ne sont pas assez nombreux pour avoir quatre sites scolaires. Afin de renforcer le profil des Régions, la gibb se sépare du métier d'installateur-électricien. Les classes des monteurs-électriciens déjà en sous-effectifs peuvent ainsi être remplies. Une classe peut être supprimée.</p> <p>La réduction de 4 à 3 sites scolaires garantit que les deux professions seront représentées sur les trois sites et assure la perméabilité de passer d'un apprentissage de trois ans à un apprentissage de quatre ans. Les apprenti-e-s peut-être moins performants peuvent ainsi</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |



|                                                |                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                |                                                                                                                     | changer de formation sans avoir à changer d'école.                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |
| Menuisier/menuisière CFC                       | Fermeture du site scolaire bfsi (Langenthal) et transfert des classes (dans la région) au bzemme.                   | Le processus est en harmonie avec le principe selon lequel il ne peut y avoir deux sites scolaires dans une Région alors qu'un autre n'en a aucun. C'est pourquoi la place du BWZ Lyss est maintenue (contrairement à la variante technique) et le site scolaire bfsi sera fermé. Le profil « Construction et jardin » du bzemme s'en trouvera ainsi renforcé. |  |
| Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles CFC | Intégration des classes germanophones du CFP à la gibb.                                                             | Le nombre d'apprenti-e-s est en régression d'où l'obligation de fermer le site scolaire CFP. Les classes francophones restent cependant au CFP.                                                                                                                                                                                                                |  |
| Polymécanicien-ne CFC                          | Fermeture du bzi et transfert des classes (dans la région) à l'IDM.                                                 | La Région Thourne-Oberland bernois souhaite renforcer le profil des métiers MEM à l'IDM. Cette procédure correspond à la variante technique.                                                                                                                                                                                                                   |  |
| Coiffeur/coiffeuse CFC                         | Statu quo avec trois sites scolaires comme jusqu'alors                                                              | Les trois sites scolaires peuvent conserver leurs classes parallèles. Si cela s'avérait nécessaire, une adaptation de la formation de la région de Berne serait étudiée en faveur du CFP, car dans ce métier, le maintien de l'offre bilingue est primordial.                                                                                                  |  |
| Maçon / maçonnesse CFC                         | Fermeture du site scolaire gibb et transfert des classes au bzemme.                                                 | A l'encontre de la variante technique, le site gibb devrait être fermé et non celui de bzemme. Le profil « Construction et jardin » du bzemme s'en trouverait renforcé.                                                                                                                                                                                        |  |
| Boulangier-pâtissier-confiseur CFC             | Fermeture successive des sites scolaires CFP Bienne et IDM Thourne : Bienne jusqu'en 2023 et Thourne jusqu'en 2025. | A cause de la forte régression du nombre d'apprenti-e-s, les effectifs des classes n'étaient plus admissibles. C'est pourquoi la                                                                                                                                                                                                                               |  |



|                                   |                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                   |                                                                                                                                  | formation n'aura plus lieu que sur un seul site scolaire (bfsI)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |
| Constructeur/trice métallique CFC | Fermeture du site de la gibb et transfert des classes à l'IDM.                                                                   | Pour le maintien des deux sites scolaires (souhait de l'OrTra), il n'y pas assez d'apprenti-e-s. Le profil de l'IDM doit être renforcé. Les centres CIE restent tous ouverts et la formation professionnelle supérieure reste à la gibb. Economie d'une classe avec la suppression d'un site.                                                                                                                                                                           |  |
| Automaticien-ne CFC               | Il reste deux sites scolaires, toutefois la formation dans la région Thoune-Oberland bernois n'a plus lieu au bzi, mais à l'IDM. | Le profil de l'IDM s'en trouve renforcé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
| Spécialiste en restauration CFC   | Fermeture du site bzemme et transfert des classes à la gibb.                                                                     | Le nombre des apprenti-e-s est en forte régression, une réduction des sites est incontournable. La classe actuelle au bzemme est formée en grande partie grâce à la répartition des apprenti-e-s avec le site scolaire désiré gibb. Selon la variante technique, bzi et bzemme devraient être fermés. Toutefois tous les sous-projets se prononcent en faveur du maintien du site bzi (bien intégré dans la région). Economie d'une classe avec la fermeture d'un site. |  |
| Fleuriste CFC                     | Fermeture du site scolaire du BWZ Lyss et transfert des classes à l'IDM Spiez.                                                   | Le profil de l'IDM est bien adapté à cette profession. L'OrTra transfère les CIE à Spiez. L'enseignement des classes bilingues est aussi assuré à Spiez qui a une longue expérience de l'enseignement bilingue. Pour ce métier, il faudra attendre une année avant de transférer les classes sur le site scolaire de Spiez. Avec cette solution, on économise une classe.                                                                                               |  |





|                                                                                             |                                  |                                                                                                                                                                                                      |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Spécialiste en hôtellerie                                                                   | Maintien de deux sites scolaires | La situation en lien avec la crise sanitaire se répercute sur la profession. De plus, une nouvelle ordonnance de la formation devrait entrer en vigueur prochainement. Le mieux est donc d'attendre. |  |
| Conclusion intermédiaire                                                                    |                                  |                                                                                                                                                                                                      |  |
| Dans quelle mesure la solution proposée est-elle en harmonie avec les objectifs du projet ? |                                  |                                                                                                                                                                                                      |  |
| Quels sont les points dont il faut tenir compte dans le traitement du projet ?              |                                  |                                                                                                                                                                                                      |  |
| Autres remarques                                                                            |                                  |                                                                                                                                                                                                      |  |